

Belgique

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

L'**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes** est l'institution publique chargée de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes et de combattre toute forme de discrimination et d'inégalité basée sur le sexe. L'Institut est notamment habilité à mener des études et recherches en matière de genre et d'égalité des femmes et des hommes, à formuler des recommandations en vue d'améliorer les lois et réglementations, à aider et soutenir les victimes de discriminations.



Contact : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
1, Rue Ernest Blerot 1070 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.233.42.65 – Fax : +32 (0)2.233.40.32 –
<http://igvm-iefh.belgium.be/fr/> – Courriel : egalite.hommesfemmes@iefh.belgium.be

Le **Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** est une institution interfédérale qui agit de manière indépendante, dont la principale mission légale est d'évaluer l'effectivité des droits fondamentaux là où ils sont mis à l'épreuve par la pauvreté et de formuler des recommandations à tous les Gouvernements et Parlements du pays en vue de restaurer les conditions de leur exercice.



Contact : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
138, Rue Royale – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2 212.31.67– Fax : +32 (0)2 212.30.30 –
www.luttepauvrete.be – Courriel : luttepauvrete@cntr.be